



**DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION MUNICIPALE**

ANNEE 2019

**A RETOURNER A LA MAIRIE
AVANT LE 31 MARS 2019**

① RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Adresse postale (si différente du siège social) :

E-mail : Téléphone :

Nom de la personne ayant rempli ce dossier	Adresse	Téléphone	e-mail

② OBJET DE L'ASSOCIATION

.....
.....
.....

③ MEMBRES DU BUREAU

	PRESIDENT	VICE-PRESIDENT	SECRETARE	TRESORIER
Nom				
Prénom				
Adresse				
Téléphone				
Courriel				

4 ZONE D'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION (Cocher la case)

Nationale

Régionale

Départementale

Locale

Votre association est-elle affiliée à une fédération ? Si oui, laquelle :

5 MEMBRES ADHÉRENTS (Renseignements obligatoires)

	NOMBRE D'ADHERENTS DE RESSONS-SUR-MATZ	NOMBRE D'ADHERENTS HORS COMMUNE	TOTAL
En 2018			
En 2019			

6 ACTIVITÉS

a) Manifestations ou actions réalisées au cours de l'année écoulée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

b) Manifestations ou actions prévues en **2019** (une absence d'information sur cette rubrique entraînera un rejet de la demande de subvention) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

7 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Montant total des cotisations des membres :

Montant annuel de la cotisation par adhérent :

L'association emploie-t-elle du personnel ?

Oui

Non

A, le

Le Président,

8- PIÈCES À JOINDRE

POUR TOUTE DEMANDE	POUR UNE PREMIERE DEMANDE OU EN CAS DE MODIFICATIONS
<ul style="list-style-type: none">- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, accompagné d'un bilan financier correspondant aux activités réalisées en 2016	<ul style="list-style-type: none">- Les statuts régulièrement déclarés- Un relevé d'identité bancaire- La fiche de renseignements complémentaires (<i>page n°4</i>)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITÉ ET VOUS SERA RETOURNÉ

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A joindre lors d'une première demande ou en cas de modifications

❶ N° DE SIRET (Obligatoire) :

► Pourquoi un numéro SIRET (14 chiffres) ?

Cette immatriculation est **OBLIGATOIRE** pour les associations. Elles permettent à l'administration d'identifier "légalement" la structure. Elle est indispensable pour pouvoir effectuer des transactions financières (donc pour percevoir une subvention). Pour obtenir ce numéro Siret, l'association doit adresser une demande par courrier postal à la [direction régionale de l'Insee](#) compétente pour le département dont relève son siège en joignant une copie des statuts de l'association et une copie de l'extrait paru au journal officiel ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture.

❷ N° DE RECEPISSE DE DEPOT EN PREFECTURE (JOINDRE UNE COPIE) :

(Ce numéro commence par la lettre W)

❸ NUMÉRO DE COMPTE BANCAIRE (Joindre **OBLIGATOIREMENT** un relevé d'identité bancaire) :

→ **Sans R.I.B. le versement de votre subvention ne pourra pas être effectué**

Nom du titulaire du compte :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB

N° IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC | | | | | | | | | | | |